



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SAISON 2019/2020

1- Cadre d'intervention du Conseil de Surveillance

RAPPEL *La mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion de la fédération par le pouvoir exécutif.*

Elle s'exerce notamment, par la présence d'un de ses représentant lors du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif, mais pas seulement. Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance participent aux travaux des commissions, contrôlent régulièrement des différents secteurs fédéraux. Les dirigeants et salariés transmettent les informations nécessaires à l'exécution de cette mission.

2- L'Assemblée générale 2019 a procédé au renouvellement des membres du Conseil de Surveillance.

Suite aux modifications statutaires, ce renouvellement est intervenu entre deux élections de l'exécutif. De nombreux conseillers de l'équipe précédente ne se sont pas représentés (volontairement ou par application des nouvelles conditions statutaires)

Ce renouvellement important et brutal est préjudiciable au mandat et au fonctionnement du Conseil de Surveillance, surtout que des postes sont restés vacants, limitant de fait le suivi et le contrôle. Une réflexion sera menée par le Conseil de Surveillance sur ce point.

3- Méthode de travail du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a la possibilité de se réunir quatre fois par an (hors réunion lors de l'A.G. fédérale) sur deux journées (du vendredi en soirée au samedi fin d'après-midi).

Formellement, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois depuis la dernière Assemblée Générale (une journée, deux week-ends et une visioconférence).

Au-delà des réunions physiques, les membres du Conseil de Surveillance peuvent être consultés par voie électronique.

Il peut s'agir de réunion officielle en présence d'un représentant de l'exécutif mais il peut s'agir également de réunion de travail entre membres du C.S. uniquement

Fonctionnement lors de la saison 2019-2020

Saison, bien sûr particulière, mais le Conseil de Surveillance se félicite une nouvelle fois des informations communiquées et des échanges avec l'exécutif et le Président en particulier. Toutes les réponses ont été apportées et aucune question n'a été éludée.

Les membres du Conseil de Surveillance apprécient l'intérêt que porte l'exécutif à leurs travaux.

4- Les missions principales assurées au cours de la saison

4.1- les missions de suivi

Lors de chaque réunion l'attention du Conseil de Surveillance porte sur l'examen des Procès-Verbaux et le fonctionnement des commissions, globalement satisfaisants avec diverses remarques :

- L'absence de publication de procès-verbaux du Bureau Exécutif ne permet pas aux membres du Conseil d'Administration d'assurer pleinement leurs missions telles qu'elles sont définies dans l'article 9 des Statuts de la FFVolley. Cette obligation de rédaction est réglementaire et inscrite dans l'article 21 des Statuts de la fédération.
Remarques en a été faite à l'exécutif et le C.S. a pu constater que la situation a été régularisée
- La Commission financière, dont le travail avait aussi été pointé l'an passé a rempli pleinement son rôle cette saison.
Le Conseil de Surveillance tient à remercier son président pour cela, mais également pour les éléments qu'il transmet régulièrement au C.S.
- Le Conseil de Surveillance recommande vivement que toutes les décisions du Comité Ethique, surtout celles entraînant une saisine du Conseil de Discipline, puissent apparaître dans un compte-rendu et être publiées.
- Le fonctionnement de la Commission des Agents Sportifs ne semble pas conforme aux statuts.
- Les différents documents concernant les subventions au titre de l'Agence Nationale du Sport n'ont toujours pas été transmis au Conseil de Surveillance.

Pour la quatrième année consécutive, le Conseil de Surveillance réitère son souhait de voir les plannings des réunions des commissions établis et mis en ligne.

Le Conseil de Surveillance a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités et de contrôle mis en place :

➤ Sur le plan financier :

Le manque de « bras » n'a pas permis le suivi et le contrôle mis en place les dernières années. Certaines informations ont bien été communiquées par, le Président, le trésorier ou la CCF. Pour autant, le C.S. n'a pas eu les documents sur les comptes de résultats provisoires (avant Covid-19) et définitif (après Covid-19).

Le Conseil de Surveillance réitère son souhait de situation comptable intermédiaire. L'exercice n'est sans doute pas aisé mais indispensable surtout lorsque le budget de la FFVolley atteint des montants aussi élevés. Il paraît en effet difficile d'attendre l'arrêté définitif des comptes fin mars.

➤ Suivi des évènements :

Il y a deux ans, le Conseil de Surveillance s'était félicité de la nomination d'un responsable des organisations. Cela devait permettre un meilleur suivi financier de ce secteur.

Pour cette saison encore, le Conseil de Surveillance regrette que les budgets prévisionnels des manifestations ne soient pas accessibles alors qu'elles représentent une part importante du budget prévisionnel. Même si l'année a été fortement perturbée, il n'en demeure pas moins que la fédération ne peut pas faire l'économie d'établir, pour les organisations, des prévisionnels crédibles et de suivre précisément les dépenses réduisant ainsi les risques de dérapages.

Par contre, en ce qui concerne le championnat d'Europe, un budget a bien été réalisé en amont et suivi et ajusté très régulièrement

➤ Suivi social :

Un tableau de bord social est examiné chaque mois indiquant à tout moment la masse salariale et les effectifs des différentes catégories.

Le C.S. a attiré à de nombreuses reprises l'attention de l'Exécutif sur l'évolution de la masse salariale. Même si une partie provient du travail supplémentaire pour l'Euro et sera l'objet d'une facturation spécifique au Comité d'Organisation, il est souligné l'augmentation une nouvelle fois en 2019. Elle est bien sûr principalement la conséquence des décisions prises en 2017 et 2018.

Le Conseil de Surveillance n'a pas pour prérogative d'évaluer le bien fondé des augmentations. Il s'interroge seulement sur la capacité de financement de la fédération de ces augmentations sur la durée.

Pour 2020, le Conseil de Surveillance a eu l'assurance que ce problème serait pris en compte par l'exécutif et traité.

➤ Suivi produits des licences :

Les produits des licences sont importants pour les recettes de la fédération. Le Conseil de Surveillance souhaite que soit mis en place par la commission financière un tableau de bord permettant de connaître à tout moment l'état de ce poste.

Le tableau de bord portera sur deux années sportives afin de déterminer la part imputable à chaque année comptable et de lisser les résultats mois par mois.

Le Conseil de Surveillance observe que le Championnat d'Europe 2019 n'a pas eu d'impact significatif en termes de licences.

Au vu de ce constat, il invite les élus de la FFVolley à déployer une stratégie dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024. Cet événement mondial ayant toujours une retombée surtout pour le pays organisateur.

➤ Suivi des notes de frais :

Suite aux dernières élections, deux membres ont repris le suivi des frais de déplacements.

4.2- Comité de gestion

L'an dernier, il avait été indiqué que des membres du Conseil de Surveillance avaient participé à deux comités de gestion.

Le Conseil de Surveillance avait noté que les délais étaient trop longs et que l'absence de coopération et d'entente entre les divers acteurs pouvait engendrer une gestion problématique dans la résolution du dossier.

Il avait préconisé qu'une procédure soit rédigée pour éviter que les prochains membres découvrent des écueils au fur et à mesure. Celle-ci sera lancée au cours de la saison prochaine.

Comme cela a été dit à l'Exécutif, le Conseil regrette le traitement particulier d'un des dossiers qui lui avait été confié.

4.3- Etude thématique

a- l'arbitrage

Les membres ont terminé la première partie de leur travail. Ils poursuivent leurs investigations. Elles porteront sur la thématique Formation et Renouvellement du corps arbitral.

b- le beach volley

Le Conseil de Surveillance suit attentivement ce secteur. Il dispose de nombreux documents, dont ceux fournis par la Commission Centrale Financière.

Le C.S. a fait le constat que la pratique Beach ne décolle pas tant au niveau des résultats que du nombre de licenciés exclusivement Beach. A l'inverse, les moyens financiers déployés ont fortement augmenté.

Une étude a été lancée consistant à un recueil de données quantitatives et financières depuis 2016. Il en ressort que le Beach est fortement représenté par des licences séniors et encourage la fédération au développement du Beach chez les jeunes. C'est bien la tendance qui a été prise en 2020 avec les coupes de France Jeunes.

c- la fusion des ligues

L'analyse de la fusion est quasi terminée. Il reste une dernière lecture à partager.

d- L'Agence Nationale du Sport

Le Conseil de Surveillance a missionné deux membres pour suivre dans la durée, les dossiers des Aides aux Ligues et des aides de l'Agence Nationale du Sport. Le Conseil de Surveillance est toujours en attente de la communication des pièces de ces dossiers. Il ne peut pour le moment travailler.

e- Propositions de modifications règlementaires

Le Conseil de Surveillance a transmis à l'exécutif 2 propositions règlementaires concernant son fonctionnement et celui de la commission d'éthique, propositions relevant plus de la logique et de la cohérence.

D'autres propositions sont également prêtes, mais nécessitant cependant quelques échanges préalables avec l'exécutif, échanges qui n'ont pu avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire.

5- Gouvernance

A la lumière des recommandations antérieures et de la situation actuelle, le Conseil de Surveillance réitère ses observations concernant le rôle et les prérogatives du Bureau Exécutif. Les textes fédéraux semblaient déjà peu adaptés à la gestion quotidienne d'une Fédération. Cela est d'autant plus vrai en cette période exceptionnelle. Il pense qu'il conviendrait de réfléchir à des modifications statutaires pour adapter le fonctionnement de la FFVolley.

5.1- Examen de la Procédure de médiation du Conseil de Surveillance

A notre sens cette procédure doit être revue.

5.2- Procédure et Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Suite à la démission d'un de ces membres, Monsieur Jean-Louis LARZUL a été désigné pour le remplacer au sein du Comité Ethique.

Pour le Conseil de Surveillance
Aline GEMISE-FAREAU, Présidente